

Distribution limitée

WHC-97/CONF.204/4/Add.
Paris, le 12 juin 1997
Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt et unième session
Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)**

23-28 juin 1997

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

RESUME

Il sera demandé au Bureau, lors de sa vingt et unième session, d'étudier des demandes d'assistance internationale d'un montant compris entre 20.000 et 30.000 \$ E.U., conformément aux paragraphes 90 à 120 des Orientations.

A. BIENS NATURELS

COOPERATION TECHNIQUE

A.1.2 Aide pour renforcer la protection du Parc national de Kaziranga (Inde)

Antécédents : Le Parc national de Kaziranga a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985 et jusqu'à présent, sa direction n'a pas demandé d'assistance financière auprès du Fonds du patrimoine mondial. Le site est connu pour son succès dans la protection du magnifique rhinocéros à une corne et celle d'une large population d'espèces (estimée à 1200 animaux). Cependant, la présence du braconnage est intense et 26 rhinocéros en moyenne sont tués annuellement. De plus, environ deux fois le nombre du braconnage, c'est-à-dire 52, et plusieurs autres espèces sauvages meurent pendant les inondations annuelles de la Rivière Brahmaputra. Le succès continu de la lutte contre le braconnage a été menacé par des problèmes de liquidités et le besoin d'accumuler les aides parmi les populations locales, en particulier, pour obtenir des informations à temps sur les mouvements commerciaux des groupes de braconniers, dont la plupart viennent hors de l'Etat d'Assam.

L'Inde a payé sa contribution au Fonds du patrimoine mondial jusqu'en 1996 inclus.

Description de la demande : A cause de récentes augmentations de groupes de braconniers commerciaux dans des lieux de rencontre, ainsi que des problèmes de fonds budgétaires nuisant à la gestion et engendrant des coupures budgétaires connues par l'Etat d'Assam, le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MOEF) du Gouvernement de l'Inde et de l'Etat d'Assam ont entamé un nouveau programme de soutien à Kaziranga, pour la période 1997-1999, afin de : (i) renforcer la capacité de lutte contre le braconnage en augmentant le nombre de camps situés en périphérie du Parc ; (ii) construire des refuges pour la faune sauvage afin de l'abriter pendant la période des inondations annuelles de la Rivière de Brahmaputra ; et (iii) lancer des programmes de sensibilisation à la conservation et à l'éducation environnementale pour les populations locales.

Contributions nationales et autres : MOEF, en coopération avec l'Etat d'Assam, a prévu des contributions de 731,833 dollars E.U. pour 1997-98, et 833,433 dollars E.U. pour 1998-99, respectivement, pour couvrir les salaires, les frais de voyages, les fournitures de matériel, les opérations d'éléphants, les opérations de développement économique, la maintenance des véhicules, le déploiement de gardes, le paiement des salaires quotidiens, les dépenses en soins médicaux, la maintenance du camp des gardes, la maintenance du service des éléphants vivant en captivité, des études écologiques, les communications, la conservation et le

développement, les bâtiments, la publicité, les dépenses en bureautique et autres. Une analyse chiffrée et détaillée pour 1997-98 et 1998-99, sera spécifiée dans la demande d'assistance technique et sera disponible pour consultation par le Bureau.

Montant demandé au titre du Fonds : Une somme de 50,000 dollars E.U. pour chaque année (1997-98 et 1998-99), respectivement, a été demandée pour couvrir les coûts de construction de 10 camps de gardes (US\$ 25,000), la construction de 5 refuges (US\$ 21,000) et l'achat d'équipement audio-visuel pour le Centre d'Interprétation du Parc à Kohora (US\$ 4,000).

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander que le Comité, lors de sa prochaine session prévue du 1^{er} au 6 décembre 1997 à Naples, en Italie, approuve une somme de 50,000 dollars E.U. comme assistance financière pour 1997-98 pour le Parc national de Kiziranga en Inde.

A.2 FORMATION

A.2.1 Demande d'assistance financière pour la formation d'un spécialiste équatorien en maîtrise d'administration des ressources naturelles à l'Institut centraméricain d'administration des affaires(INCAE), au Costa Rica

Antécédents : Les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial peuvent demander un appui pour la formation de personnel spécialisé à tous les niveaux dans le domaine de l'identification, de la mise en valeur et de la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel, en rapport direct avec la mise en oeuvre de la Convention. Toutefois, le paragraphe 95 des Orientations spécifie que "dans les activités de formation, priorité sera donnée à la formation collective au niveau local et régional, en particulier aux centres nationaux et régionaux, conformément à l'article 23 de la Convention" et que "la formation individuelle sera limitée essentiellement à de brefs cours de recyclage et à des échanges d'expériences". Dans le passé, plusieurs ressortissants équatoriens ont bénéficié d'une brève formation à court terme dispensée par le CATIE au Costa Rica ; en 1992, un cours régional de formation sur le tourisme écologique et la gestion des aires protégées, accompagné de visites sur le terrain dans le Parc national des Galapagos, a reçu l'appui d'une contribution de 20.000 \$ E.U. du Fonds.

L'Equateur a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial pour 1996 et 1997.

Description de la demande : Une demande de l'Equateur a été reçue pour un montant 30.000 \$ E.U. Elle émane d'un spécialiste équatorien bien connu dans le domaine de la conservation (il s'agit du Secrétaire général de la Fondation Charles Darwin),

pour lui permettre d'entreprendre une formation du niveau de la maîtrise à l'INCAE, au Costa Rica. La demande a été appuyée par la Commission nationale équatorienne pour l'UNESCO, le Bureau du vice-Président de la République de l'Equateur et la Délégation permanente de l'Equateur à Paris. Le programme de maîtrise doit commencer le 15 septembre 1997 et se terminer en juillet 1998. Le coût prévu est de 59.090 \$ E.U. comprenant : les frais de scolarité (19.140 \$ E.U.); le matériel pédagogique (2.100 \$ E.U.); le loyer et les frais de subsistance (33.000 \$ E.U.); l'assurance (2.000 \$ E.U.); le billet aller-retour Equateur-Costa Rica-Equateur (1.500 \$ E.U.) et les frais administratifs et autres (750 \$ E.U.).

Contributions nationales et autres : Les contributions suivantes provenant de sources nationales et autres sont déjà assurées : Fondation Charles Darwin (10.000 \$ E.U.); Galapagos Conservation Trust (10.000 \$ E.U.); autres (10.000 \$ E.U.).

Montant demandé au titre du Fonds : Une somme de 30.000 \$ E.U. est demandée au titre du Fonds.

Action du Bureau : Le type de formation individuelle proposé ici (niveau de la maîtrise sur une période de 10 mois) ne peut pas être considéré comme "de brefs cours de recyclage et des échanges d'expériences" décrits au paragraphe 95 des Orientations. Par conséquent, le Bureau pourrait souhaiter rejeter cette demande comme étant inappropriée pour considération d'un appui au titre du Fonds et demander au candidat de rechercher une assistance financière auprès d'autres sources.

A.3 ASSISTANCE D'URGENCE

A.3.1 Contribution à la mise en œuvre d'un Plan de Réhabilitation d'Urgence pour le Sanctuaire de faune de Manas (Inde)

Antécédents : Le Sanctuaire de faune de Manas a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985. L'infrastructure de ce site du patrimoine mondial a été sérieusement endommagée pendant la période de 1989 à 1993, par des actions militantes de la tribu Bodo, résidant à proximité du Parc et revendiquant un territoire autonome avec l'Etat d'Assam. La conscience du personnel s'est amoindrie, laissant place à un braconnage croissant de populations de faune sauvage pendant 1992-93. Le Comité a inclus Manas sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1992, et a demandé au Gouvernement de l'Inde (GOI) de soumettre un rapport sur l'état de conservation, comprenant un plan pour la réhabilitation de Manas. Après une visite menée par le Gouvernement de l'Inde et le Centre du patrimoine mondial en janvier 1997, le GOI a fourni un rapport sur l'état de conservation ainsi qu'une demande d'assistance d'urgence pour financer un plan de réhabilitation de 2-3 ans pour Manas.

Les actions militantes de la population Bodo ont considérablement diminué depuis la création du Conseil Autonome Bodo en 1993, et le travail lié à la réhabilitation de Manas peut dès à présent commencer.

Description de la demande : Le plan de réhabilitation pour Manas, préparé conjointement par le Ministère de l'Environnement et des Forêts, le Service de l'état des forêts d'Assam et le Directeur de Manas, a pour but l'achèvement de la restauration de la protection de l'infrastructure, comprenant les achats d'équipement, devant être effectués dans une période de deux ans. La recherche et les études, les programmes d'amélioration de l'habitat (par exemple, la création et la maintenance des mares et des salants) et les projets de développement économique pour les villages avoisinant Manas (par exemple, la promotion des petites et moyennes entreprises) sont également à l'ordre du jour, et demandent une période de trois ans pour son exécution.

Contributions nationales et autres : Le coût total du plan de réhabilitation est estimé à 2,130,000 dollars E.U. dont le Gouvernement de l'Inde (GOI) et le Gouvernement d'Assam prennent en charge les contributions suivantes : (a) la restauration des ponts et des routes (US\$ 500,000) ; la construction des quartiers des rangers, des camps et autres bâtiments (US\$ 500,000) ; des programmes d'amélioration de l'habitat (US\$ 285,000) ; des programmes de développement écologique (US\$ 500,000 ; doivent être fournis par un projet en cours GOI/PNUD financé par le Global Environment Facility (GEF)) ; achat d'armes et de munitions (US\$ 60,000) ; et recherches et études (US\$ 60,000).

Montant demandé au titre du Fonds : 235,000 dollars E.U. sont demandés comme demande d'assistance d'urgence auprès du Fonds du patrimoine mondial, pour une période de deux ans pour : (a) l'achat de trois véhicules (US\$ 30,000), 55 sets de communication sans fil (US\$ 40,000), 3 bateaux (US\$ 10,000), et 400 vêtements de patrouille tels que des imperméables, des uniformes, etc. (US\$ 15,000) ; (b) des contributions à la restauration des ponts et des routes (US\$ 60,000) et la reconstruction des bâtiments (US\$70,000) ; et c) bureautique (US\$ 10,000).

L'Inde a payé sa contribution au Fonds du patrimoine mondial jusqu'en 1996 inclus.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter envisager l'approbation d'une somme initiale de 75,000 dollars E.U. (pour l'achat de 3 véhicules, 55 sets de communication sans fil et 1-2 bateaux), comme assistance d'urgence pour Manas, en accord avec le paragraphe 39 des Orientations. Le Bureau souhaite également recommander au Comité, lors de sa prochaine session, la révision des progrès dans l'utilisation de l'assistance financière fournie, et considérer approuver un

deuxième versement de la demande d'assistance d'urgence pour Manas auprès du budget du Fonds du patrimoine mondial pour 1998.

B. BIENS CULTURELS

B.1 COOPERATION TECHNIQUE

B.1.1 Centre d'accueil des visiteurs à Paphos, Chypre

Antécédents : Paphos a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1980. De nombreuses années de fouilles dans la région de Nea Paphos ont permis de mettre au jour de nombreux monuments et sites archéologiques datant de la préhistoire et des périodes byzantine et médiévale. La valeur exceptionnelle du site réside dans la concentration d'un grand nombre de monuments qui fournissent un excellent inventaire historique d'une série de périodes. Les mosaïques de Nea Paphos sont considérées comme étant parmi les plus belles du monde.

L'augmentation importante du nombre de visiteurs est une cause de destruction des vestiges archéologiques qui subsistent. En conséquence, un plan directeur financé par le Gouvernement chypriote a été préparé et est en cours d'application ; il vise à développer le site en lui assurant une protection correcte et en présentant aux visiteurs une image complète de son histoire.

Chypre a entièrement payé sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

Description de la demande : Le centre d'accueil des visiteurs, tel qu'il a été défini dans le plan directeur, disposera des installations nécessaires comme une librairie, une salle de conférences pour les présentations audiovisuelles, ainsi qu'un ensemble d'installations fonctionnelles pour le confort des visiteurs. En plus de cette composante éducative, le centre d'accueil des visiteurs pourra accueillir le nombre croissant de touristes et protéger ainsi le site des effets nuisibles d'un taux de visite accru.

Contribution nationale : Le plan directeur de Paphos est estimé à 6.070.000 \$ E.U. Le projet de centre d'accueil des visiteurs coûtera environ 63.892 \$ E.U., dont 40.625 \$ E.U. seront fournis par les autorités nationales.

Montant demandé au titre du Fonds : Un montant de 23.267 \$ E.U. est demandé pour :

- a. financer deux experts
pendant 6 jours pour étudier
la région 12.187 \$ E.U.
- b. du matériel pour des vitrines
d'exposition de dimensions variées 11.080 \$ E.U.

Total : 23.267 \$ E.U.

Avis de l'ICOMOS : Bien que l'ICOMOS appuie l'ensemble de la demande dans son principe, il estime que le second élément devrait constituer le sujet d'une demande supplémentaire une fois que le rapport de la mission d'experts aura été approuvé et que l'on pourra disposer de davantage d'informations sur les vitrines d'exposition.

Action du Bureau : A la lumière de la recommandation de l'ICOMOS, le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant de 12.187 \$ E.U. pour la mission d'experts et suggérer à l'Etat partie de présenter une demande séparée concernant les matériaux pour les vitrines d'exposition, après approbation du rapport de la mission d'experts et détermination précise des coûts des vitrines d'exposition et de l'aménagement intérieur.

B.1.2 Brasilia (Brésil)

Antécédents : La ville de Brasilia a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1987 sur la base des critères (i) et (iv).

Un rapport sur l'état de conservation de ce bien a été préparé par l'intermédiaire du projet régional PNUD/UNESCO pour le patrimoine culturel et le développement en 1993. Ce rapport soulignait la difficulté de préserver les caractéristiques particulières de cette grande ville vivante et non terminée (par exemple les espaces libres et construits ou la répartition des fonctions). Il a été recommandé d'organiser un forum pour discuter de cette question entre toutes les institutions concernées.

Le Brésil verse des contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial. Aucun paiement n'a été reçu pour l'exercice biennal 1996-1997.

Description de la demande : L'Institut pour le patrimoine national historique et artistique (IPHAN) et le Secrétaire au Développement urbain et à l'Habitat du district fédéral de Brasilia ont présenté une demande de soutien pour le colloque sur "La préservation du patrimoine contemporain : le cas de Brasilia". Ce colloque se tiendra en 1997 et fera partie d'une série de manifestations pour célébrer le 40^e anniversaire du plan pilote de Brasilia et le 10^e anniversaire de l'inscription de Brasilia sur la Liste du patrimoine mondial.

Les objectifs du colloque sont les suivants :

- passer en revue l'expérience acquise par les institutions engagées dans la préservation et la gestion de Brasilia ;
- discuter et établir de nouvelles directives urbaines générales pour permettre la préservation efficace du patrimoine de Brasilia.

Contribution nationale : La contribution nationale pour cette série de manifestations s'élèvera à 250.000 \$ E.U.

Montant demandé au titre du Fonds : L'Institut pour le patrimoine national historique et artistique (IPHAN) et le Secrétaire au Développement urbain et à l'Habitat du district fédéral de Brasília demandent un montant de 30.000 \$ E.U. au Fonds du patrimoine mondial au titre de la coopération technique comme appui au colloque sur "La préservation du patrimoine contemporain : le cas de Brasília".

Avis de l'ICOMOS : L'ICOMOS a indiqué qu'il considérait la demande comme définie de manière trop générale et a recommandé de limiter l'assistance à la prise en charge des frais de deux ou trois experts en aménagement urbain, particulièrement en ce qui concerne les villes du patrimoine mondial et/ou les villes contemporaines. Le montant total de l'assistance ne devrait pas dépasser 20.000 \$ E.U.

Action du Bureau : Selon l'avis de l'ICOMOS, le Bureau pourrait souhaiter approuver un montant de 20.000 \$ E.U. pour couvrir les frais d'experts internationaux en aménagement urbain, en tant qu'appui au colloque sur "La préservation du patrimoine contemporain : le cas de Brasília", à une condition, le paiement des contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour 1996.

B. 1.3 Site maya de Copan (Honduras)

Antécédents : Le site maya de Copan a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1980, sur la base des critères (iv) et (vi). L'évaluation de l'ICOMOS mentionnait spécifiquement l'escalier hiéroglyphique comme possédant une grande importance historique justifiant l'application du critère (vi).

Une coopération technique a été fournie en 1982/1984 pour la préparation d'un plan directeur pour le site. Un rapport sur l'état de conservation du bien a été préparé par l'intermédiaire du Projet régional PNUD/UNESCO pour le patrimoine culturel et le développement en 1993. La Présidente du Comité du patrimoine mondial a approuvé en avril 1997 un montant de 8.800 \$ E.U., en tant que contribution à un séminaire scientifique sur la préservation de l'escalier hiéroglyphique, prévu dans le site maya de Copan (Honduras) les 12 et 13 juin 1997.

L'Honduras a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour 1997.

Description de la demande : La conservation des sculptures de pierre de Copan pose un problème particulier. On a construit un musée en 1996 pour abriter les sculptures originales, des copies étant placées aux emplacements d'origine.

L'un des éléments particulièrement vulnérables de Copan est l'escalier hiéroglyphique, partie intégrante de l'une des

pyramides donnant sur la grande place du site. Les archives photographiques révèlent une grave détérioration depuis cent ans. Afin de ralentir le processus de détérioration, un toit temporaire a été installé au-dessus de l'escalier. Jusqu'à tout récemment, il avait été envisagé de transférer également l'escalier dans le musée. Le séminaire scientifique mentionné plus haut a pour but définir la méthode de conservation la plus appropriée à l'escalier.

Quelle que soit la décision finale (préservation in situ ou transfert au musée), l'Institut national d'Anthropologie et d'Histoire considère qu'il est nécessaire d'entreprendre la préparation d'une copie de l'escalier; cette copie serait réalisée à partir des éléments in situ, de ceux qui se trouvent au Peabody Museum aux Etats-Unis, et de la documentation photographique et graphique ancienne.

Le projet serait exécuté sur une période de trois ans, sous la supervision de l'Institut national d'Anthropologie et d'Histoire.

Contribution nationale : La contribution nationale couvrira les frais de salaire de 40 personnes et les matériaux.

Montant demandé au titre du Fonds : L'Institut national hondurien d'Anthropologie et d'Histoire demande un montant de 29.613 \$ E.U. au Fonds du patrimoine mondial, au titre de la coopération technique, comme suit :

1 directeur de la conservation	8.292 \$ E.U.
1 assistant du directeur de la conservation	5.923 \$ E.U.
1 assistant-archéologue	1.777 \$ E.U.
1 dessinateur technique	1.540 \$ E.U.
4 sculpteurs	8.529 \$ E.U.
2 assistants-sculpteurs	3.552 \$ E.U.
Total	29.513 \$ E.U.

Avis de l'ICOMOS : L'ICOMOS a indiqué qu'il était conscient de l'importance culturelle du grand escalier hiéroglyphique de Copan et des avantages d'en créer une copie correcte avant que ses éléments ne se détériorent davantage, et qu'il appuyait donc la demande.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait vouloir approuver un montant de 29.613 \$ E.U. pour la préparation d'une copie de l'escalier hiéroglyphique dans le site maya de Copan.

B.1.4 Amérique latine et Caraïbes : Cours spécial sur la Convention du patrimoine mondial (demande présentée par le Mexique)

Antécédents : Le Mexique a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour 1996.

Description de la demande : L'Institut national mexicain d'Anthropologie et d'Histoire (INAH) propose d'organiser un cours de trois semaines sur la Convention du patrimoine mondial et son application pendant une période de vingt-cinq ans. Le cours abordera toutes les questions liées à l'application de la Convention du patrimoine mondial. A la fin du cours, les participants (sélectionnés et proposés par les Etats parties et possédant une formation de type classique acquise au Mexique comme dans douze autres pays de la région) seront capables (i) d'appliquer les critères de base de la Convention lors du processus d'inscription et des programmes de conservation et de gestion ultérieurs, (ii) de distinguer les différents mécanismes d'assistance internationale et d'y faire appel, et (iii) d'évaluer les besoins en formation du personnel pour la conservation des biens culturels et naturels.

Le nombre maximum de participants est fixé à quinze. Les cours seront assurés par des experts de renommée internationale possédant une expérience de la mise en oeuvre de la Convention.

Contribution nationale : La contribution nationale comprendra l'infrastructure, le personnel d'appui et la publication du rapport du cours estimé à 37.000 \$ E.U.

Montant demandé au titre du Fonds : La Commission nationale mexicaine pour l'UNESCO demande un montant de 30.000 \$ E.U. au Fonds du patrimoine mondial, au titre de la coopération technique, comme suit :

1.	voyage de six conférenciers	6.000 \$ E.U.
2.	hébergement de six professeurs (six jours chacun)	3.600 \$ E.U.
3.	voyage de douze participants (Belize, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, El Salvador, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Pérou, Paraguay, Rép. Dominicaine, Venezuela)	6.000 \$ E.U.
4.	hébergement de douze participants	14.400 \$ E.U.
Total		<u>30.000 \$ E.U.</u>

Avis des organismes consultatifs : L'avis des organismes consultatifs a été demandé le 15 mai 1997. L'ICOMOS a fait savoir qu'il estimait que les objectifs du séminaire proposé étaient tout à fait compatibles avec la politique prospective du Comité du patrimoine mondial et qu'il constituerait une contribution notable à l'avancement de la Convention dans cette région. Il approuve l'initiative du Gouvernement mexicain et appuie la demande. L'avis des autres organismes consultatifs sera transmis au Bureau durant sa session.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter étudier l'avis des organismes consultatifs et - compte tenu du paragraphe 106(b) des Orientations qui précise que pour les demandes émanant des Etats membres du Bureau, le Bureau ne peut que

faire des recommandations au Comité -, envisager ou non de recommander au Comité d'approuver un montant de 30.000 \$ E.U. pour un cours spécial sur la Convention du patrimoine mondial qui doit se tenir au Mexique.